



Liquidation patrimoine

Par Garrelon2375

Bonjour, nous sommes divorcés depuis 8 ans mais la liquidation de patrimoine n'est pas réalisée pour notre maison. Un premier notaire a dressé un pv de difficultés car Monsieur ne venait pas aux 3 rdv, ensuite le juge a mandaté un notaire auquel Monsieur a annulé les 2 rdv. Du coup le notaire mandaté va dresser un pv de carence car mis à part un projet d'état liquidatif il ne peut plus rien faire. Pouvez-vous m'indiquer la suite des événements svp à savoir combien de temps ça peut durer encore, quels sont les recours pour moi et lui. Pour info, cette maison depuis son départ est remboursée dans l'intégralité des dépenses par moi (crédit, assurance, taxes) et également habitée par moi. Je vous remercie.